

**OBJET** : Contrat de prestations culturelles  
Spectacle fin d'année Crèche la Belle Bleue

### LE MAIRE DE MONTEUX

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Considérant** qu'un spectacle de fin d'année est organisé pour les enfants des crèches municipales,  
**Considérant** que la représentation proposée par l'Association Félix Diffusion correspond aux souhaits de la Commune dans ce domaine.

**DECIDE** de signer avec l'Association Félix Diffusion, sise 139, Bd de la 1ere Division Blindée à 84000 Avignon, représentée par sa présidente Madame Lucas, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour les animations suivantes :

Date	Intitulé	Montant net
Jeudi 12 décembre 2024 A la Crèche la Belle Bleue	NOEL CONCERTO	410,00€TTC

Monteux, le 12 novembre 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

**Acte exécutoire**

Transmis le : 18.11.2024.

Publié le : 18.11.2024.